

*Ce cahier des charges a pour but de préciser quelques grandes orientations.  
Seul le règlement officiel du concours fait foi pour la définition de l'épreuve.*

## **Cahier des charges de l'épreuve écrite Langues vivantes A (LVA)**

### **Objectif**

L'épreuve de Langues Vivantes A consiste en une synthèse de documents (durée : 3h).

Pour chacune des langues proposées au concours, un dossier thématique comprenant cinq documents (rédigés dans la langue de l'épreuve) sert de support aux candidats.

Les candidats sont évalués sur leur capacité à :

- comprendre un ensemble de documents écrits de natures variées (articles de presse, graphiques, publicités...) en langue étrangère,
- identifier la problématique du dossier,
- sélectionner les informations pertinentes contenues dans les documents vis-à-vis de cette problématique,
- restituer de façon objective les éléments clefs du dossier dans un ensemble structuré et organisé,
- confronter ces éléments en faisant d'une part apparaître clairement la logique du dossier, et d'autre part en montrant comment ces idées peuvent s'opposer, se renforcer ou se compléter,
- rédiger une synthèse structurée dans la langue choisie, en respectant le nombre de mots attendus (450 à 500 mots).

### **Organisation**

Comme pour toutes les épreuves, des équipes de poseurs de sujet, de sujet de secours et de cobayeurs avec à leur tête un coordonnateur (qui pourra faire partie des équipes) sont constituées.

Les équipes sont composées d'enseignants intervenant en lycée, CPGE, grande école ou université (*les enseignants de CPGE faisant partie des équipes ne peuvent pas enseigner dans la filière PTSI/PT*).

### **Contenu de l'épreuve**

Un dossier de cinq documents est proposé pour chaque langue. Ces documents sont de natures diverses (trois textes journalistiques d'environ 450 mots chacun, accompagnés de deux documents iconographiques : graphiques, tableaux, photographies, publicités...). Une question orientant la problématique de la synthèse est proposée aux candidats.

Les thématiques abordées peuvent être variées (sujets de société au sens large). Les dossiers sont conçus de manière à être accessibles et abordables par l'ensemble des candidats : aucune connaissance trop pointue ne sera exigée, notamment en civilisation, pour comprendre les enjeux du dossier. Au besoin, une note de bas de page pourra expliciter certains passages des documents.

Il est attendu que les candidats rédigent leur synthèse de façon structurée (titre, introduction, développement, conclusion), objective (aucune marque de subjectivité ne devra apparaître, ni aucun élément extérieur au dossier) et cohérente (on évitera ainsi la juxtaposition d'arguments sans réelle structuration ni progression logique). Outre la qualité de la langue, le jury portera également une attention particulière à la capacité des candidats à reformuler les informations contenues dans le dossier.

Le nombre de mots rédigés devra figurer à la fin de chaque copie.